



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

handball

Question écrite n° 72401

Texte de la question

M. Tony Dreyfus attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation du handball français. Avec son titre de champion d'Europe remporté fin janvier, l'équipe de France de handball est entrée dans l'histoire du sport mondial. Comme il le sait probablement, jamais une équipe nationale de handball n'avait gagné successivement les trois titres majeurs de la discipline (titre olympique, mondial et européen). Malheureusement, ce succès respecté dans le monde entier ne semble pas faire recette en France. Bien qu'étant le sport scolaire le plus pratiqué et la sixième fédération sportive avec 400 000 licenciés, le handball français ne jouit pas de la reconnaissance que son statut mondial devrait lui conférer. Infrastructures médiocres, désintérêt médiatique, moyens financiers en deçà des autres fédérations européennes, autant de lacunes qui empêcheraient l'organisation de toutes compétitions internationales sur le territoire. C'est une honte pour un pays qui domine une discipline depuis plus de 15 ans. Pourtant le Président de la République s'était engagé en 2008 à agir pour promouvoir ce sport et lui donner la place qu'il mérite. Lors de la réception de l'équipe de France victorieuse le 1er février dernier à l'Élysée, il a encore insisté sur la nécessité de porter cette discipline sur le devant de la scène médiatique. Des promesses restées vaines jusqu'ici. Pour preuve, seules les finales des compétitions ont été diffusées sur le service public de l'audiovisuel, l'intégralité de la compétition étant réservée à une chaîne payante. La fédération française de handball envisage de déposer sa candidature pour l'organisation des championnats d'Europe de 2014. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que les 400 000 licenciés, bénévoles et supporters puissent accueillir un événement que tous attendent avec impatience.

Texte de la réponse

La candidature à l'organisation des championnats d'Europe de 2014 présentée par la Fédération française de handball n'a pas été retenue par les instances européennes du handball. Cet échec ne remet bien évidemment pas en cause la détermination du ministère de la santé et des sports (MSS) d'accompagner le sport français et le handball en particulier afin qu'il obtienne l'organisation des championnats mondiaux et/ou européens dans un avenir proche. Concernant le handball, le MSS, au travers de la convention d'objectifs 2009 signée avec la fédération, a subventionné les actions menées par la fédération afin de réaliser l'objectif « mettre en place une politique d'accession de la France dans les instances internationales du handball et obtenir l'attribution de championnats internationaux ». Cet objectif sera accompagné sur l'olympiade puisqu'il s'agit d'une convention pluriannuelle. L'organisation de grands événements sportifs participe au rayonnement international de la France. Ils créent de la valeur et des emplois, nourrissent la cohésion sociale, contribuent à l'aménagement du territoire et à son attractivité, comme l'ont montré les coupes du monde de football en 1998 et de rugby en 2007 et dans une moindre mesure le championnat du monde féminin de handball de 2007. C'est une enveloppe de 4 MEUR qui y sera consacrée en 2010, via le Centre national de développement du sport (CNDS). La commission « Grands stades Euro 2016 », installée en février 2009 sous la présidence de M. Philippe Seguin, a établi un diagnostic de l'état actuel du parc des grands stades afin d'apprécier les chances de succès de la candidature française à l'Euro 2016 et formulé des propositions pour créer les conditions de ce succès. Ces propositions ont nécessité des mesures législatives, notamment l'article 28 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 du

développement et de la modernisation des services touristiques, qui a prévu une procédure de déclaration d'intérêt général des enceintes sportives destinées à permettre l'organisation en France d'une compétition internationale. Cette démarche a été étendue aux sports collectifs en salle. C'est ainsi qu'il a été demandé en octobre 2009 à Daniel Costantini de présider la commission « Grandes salles ». Le rapport final intitulé « Grandes salles-Arenas 2015 » a été remis le 10 mars 2010 en présence de nombreux représentants des principales fédérations concernées. Il propose 18 recommandations pour favoriser l'émergence en France d'infrastructures permettant d'accueillir de grands événements internationaux de sports de salle. Le rapport préconise notamment la construction ou la rénovation de sept grandes salles multifonctionnelles, dont une de 20 000 places, qui permettraient à la France de répondre au cahier des charges des grandes compétitions, à l'horizon 2015.

Données clés

Auteur : [M. Tony Dreyfus](#)

Circonscription : Paris (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72401

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1908

Réponse publiée le : 8 juin 2010, page 6369